



fondée en 1986

# ***L'Expression juste***

Bulletin de l'Association pour le soutien et l'usage de la langue française

XVII<sup>e</sup> année

22<sup>e</sup> bulletin

Mai 2003

## **L'ASULF EST LAURÉATE DU PRIX DU 3-JUILLET-1608**

Le Conseil supérieur de la langue française a décerné à l'ASULF le Prix du 3-Juillet-1608 le 19 mars dernier dans le Salon rouge de l'Assemblée nationale à Québec. Par ce prix, le Conseil veut rendre hommage à la persévérance, à la vitalité et au dynamisme d'un organisme oeuvrant en Amérique du Nord pour les services exceptionnels rendus à une collectivité de langue française et à l'ensemble de la francophonie nord-américaine.

Le prix est constitué d'une œuvre d'art d'une artiste québécoise, en l'occurrence une sculpture visible sur la table au centre de la photo ci-dessous. Une plaque commémorative gravée au nom de l'Association est jointe au prix. Un parchemin calligraphié signé par le premier ministre, la ministre responsable de la Charte de la langue française et par la présidente du Conseil accompagne le prix. (Voir à la page 5 l'article intitulé « La sculpture ».)



De gauche à droite : le vice-président de l'Assemblée nationale, Raymond Brouillet, la ministre déléguée à l'Emploi, Agnès Maltais, le président de l'ASULF, Robert Auclair, le maire suppléant de la Ville de Québec, Jacques Joli-Cœur, et la présidente du Conseil supérieur de la langue française, Nadia Bredimas-Assimopoulos.

### **SOMMAIRE**

Extraits du rapport du conseil d'administration.....	2
Une amende pour les fautes d'orthographe?.....	3
Allocution du président.....	4
Feu Place Hypolite-Bernier de Lévis.....	5
Devinette du journal <i>Le Devoir</i> .....	7
Qu'est-ce qu'un contrat de ville?.....	7
Place à l'Atrium Marie-Soleil-Tougas.....	9
Des messages contradictoires?.....	9

Un docteur en linguistique « professeur régulier »?.....	10
Un compte régulier? Non.....	10
Des représentations sur sentence.....	11
Un beau néologisme : Postel.....	11
Nos membres publient.....	13
Vendre la fleur de lys aux Québécois... ..	15
Subvention de la Personnelle... ..	16
Appui financier de l'Alcan.....	16

## EXTRAITS DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2002

### FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Au cours de l'exercice qui a couru du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2002, les membres ont versé des cotisations pour un montant de 12 370 \$ et la somme de 4 805,50 \$ en dons. L'Association a reçu des subventions de l'ordre de 14 180 \$. L'effectif est passé de 375 à 378 membres, dont 33 personnes morales.

L'ASULF a publié un bulletin en septembre 2002 et trois numéros d'Info-ASULF au cours de l'année.

Notons que le président a fait l'objet d'un important article, dans le numéro de février 2002 de la revue *L'actualité*, intitulé *Changez de mot, vous vous êtes trompé*.

La rédaction félicite le président, qui a été promu au grade d'officier de l'Ordre de la Pléiade en mars 2002.

### PLAINTES À LA COMMISSION DE PROTECTION DE LA LANGUE FRANÇAISE

Une trentaine d'infractions à la Charte de la langue française ont été signalées à la Commission de protection au cours de l'année écoulée. Deux de ces plaintes ont été portées contre le ministère de la Justice du Québec : une première pour l'utilisation d'un timbre d'affranchissement sur lequel paraît le seul mot *Valleyfield*, une autre visant la papeterie des juges de cette ville comportant uniquement le nom *Valleyfield*. Cette dernière situation a été corrigée.

Des plaintes ont ciblé des écoles que trois commissions scolaires persistent à appeler incorrectement *pavillon*. Il en est de même de onze changeurs de monnaie portant, entre autres inscriptions fautives, le mot *change*. Une dizaine de situations concernant des changeurs dénoncés les années précédentes ont été corrigées par la Commission.

Trois raisons sociales ont fait l'objet de plaintes à la Commission. L'une concerne *Home Depot*, une autre, *The Children's Place*, qui a effacé l'appellation *Au Coin des Petits*, et l'arrivée au Québec de *Mountain Equipment*. L'Office fait ce qu'il peut, vu le contexte légal.

suite à la page 12

L'Expression juste est publiée par  
l'Association pour le soutien et l'usage  
de la langue française (ASULF)

fondée en 1986 sous le nom de

Association des usagers de la langue française

Boîte postale 10450

Sainte-Foy Québec G1V 4N1

Téléphone (418) 644-4826

Télécopie (418) 654-0916

Courriel

association@asulf.org

Site Internet

www.asulf.org

Conseil d'administration

Président Robert AUCLAIR

Vice-président Jean BARIL

Secrétaire Yvon DELISLE

Trésorier Étienne GIASSON

Membres Serge BOUCHARD

Lola LeBRASSEUR

Réal MIREAULT

Rédaction Léone TREMBLAY

Robert AUCLAIR

Révision Yvon DELISLE

Léone TREMBLAY

Mise en page Andrée CHAMPAGNE

Impression Graphica Impression

Publication semestrielle

Tirage 1 500 exemplaires

L'adhésion à l'Association inclut  
l'abonnement à *L'Expression juste*.  
L'ASULF encourage la reproduction  
totale ou partielle des textes du  
bulletin à condition d'en mentionner  
la source.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1209-434X

## UNE AMENDE POUR LES FAUTES D'ORTHOGRAPHE?

### FERMETURE DE L'ENTREPRISE AU CAS DE RÉCIDIVE?

De Mme Yvonne Weiss

#### L'orthographe à l'amende

#### **Exemple arabe à suivre... en France !**

**L'**ÉMIRAT de Ras al-Khaïmah, l'un des Émirats arabes unis, va mettre à l'amende les entreprises qui diffusent des publicités en arabe contenant des fautes de grammaire.

Les entreprises commettant ces erreurs seront passibles d'une amende de 135 dollars et risquent la fermeture en cas de récidive, selon le quotidien *Nouvelles du Golfe*.

Cette mesure a été décidée à la suite de plusieurs plaintes sur la mauvaise utilisation de la langue arabe dans les publicités, notamment sur les panneaux. Un département spécial a été créé à la municipalité pour veiller au respect des règles grammaticales de l'arabe. Selon la mairie, la plupart des personnes chargées de la préparation des affiches publicitaires en arabe sont des asiatiques qui ne maîtrisent pas la langue.

L'amende de 135 dollars sera doublée si des erreurs se reproduisent, et les entreprises coupables pourraient être fermées en cas de nouvelle infraction aux règles linguistiques. « Ces critères seront appliqués strictement », menace la mairie.

AFP

Doubaï, 12 février 2001



Voilà une question ridicule, diront certains. Il y a des gens qui perdent la tête. Pourtant, il y a un pays qui a jugé que l'arabe était une langue qui méritait d'être respectée; il a en outre décidé qu'elle le serait à l'avenir. Il a opté pour l'imposition d'une amende afin d'amener les entreprises à se soucier de la correction de la langue nationale. Les Cahiers de la Grammaire de Genève ont publié dans leur récent numéro l'article ci-contre.

L'imposition d'une telle mesure au Québec gonflerait les coffres de l'État. Ce serait une vraie mine d'or, autant que Loto-Québec.

Nos entreprises peuvent toutefois dormir en paix. Aucun parti politique n'a mis une telle proposition à son programme au Québec. Les citoyens vont devoir continuer, seuls, à demander aux entreprises, à les supplier même, d'utiliser une langue correcte dans leurs messages à la population.

Les succès relatifs obtenus jusqu'à présent font prévoir que l'objectif ne sera pas atteint de sitôt. Ce n'est toutefois pas une raison de baisser les bras. Si la génération présente ne règle pas le problème, la suivante pourra peut-être passer à l'amende!

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT LORS DE LA REMISE DU PRIX DU 3-JUILLET-1608

Madame la présidente,.....  
Mesdames, Messieurs,

L'Association pour le soutien et l'usage de la langue française (ASULF) vous remercie, par ma voix, de lui décerner le Prix du 3-Juillet-1608. Je me fais le porte-parole des fondateurs de l'association, des membres passés et actuels du conseil d'administration; la plupart d'entre eux sont présents. Ils partagent le même sentiment que moi et vous sont très reconnaissants de l'honneur que vous faites aujourd'hui à l'ASULF.

Les remerciements de notre association vont aussi aux personnes, physiques et morales, qui ont proposé et appuyé sa candidature.

Ce prix est une reconnaissance de la valeur du travail fait depuis 17 ans pour la promotion d'une langue publique de qualité et il est un encouragement à continuer dans le même sens et à faire mieux encore. Cette journée constitue un nouveau point de départ. Le président croit que c'est ce qui va se produire parce que les dirigeants sont maintenant plus mobilisés que jamais et se sentent responsables de l'avenir de notre langue et de celui de l'association.

L'œuvre que vous nous donnez sera bien en vue dans le local de l'association au pavillon Casault de l'Université Laval. De nouveau, nous vous disons : merci!

-----

Il y avait un jour, sur les bords du majestueux Saint-Laurent, trois Québécois de souche et un autre, débarqué 300 ans plus tard, qui faisaient, chacun de leur côté, des interventions pour la promotion d'une langue de qualité. L'idée de fonder une association



vouée exclusivement à cette fin prit naissance dans la tête de l'un deux, Michel Sparer, que je salue, qui travaillait au Conseil de la langue française. Il convainquit celui qui vous parle de l'à-propos de son idée, de même que son ami Henri Laberge, conseiller à

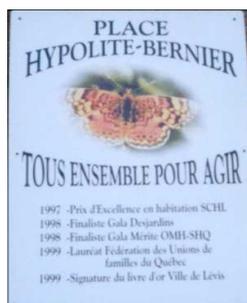
la Centrale de l'enseignement du Québec, que je salue également, et aussi son ami Marcel Deschamps, du Conseil de la langue française. Ce dernier est mort prématurément en 1990. Nous gardons, nous trois, un souvenir délicieux de ce charmant copain. Il est représenté ici par sa fille Maryse.

Le vendredi 17 janvier 1986 a lieu la fondation de l'Association des usagers de la langue française. Les fondateurs, quatre mâles, choisissent malheureusement une appellation qui suscite des critiques. Elle est vue comme sexiste parce qu'on n'y voit pas le mot « usagères ». Un nouveau nom, l'appellation actuelle, est adopté en 1997, après bien des discussions, le même acronyme étant toutefois conservé.

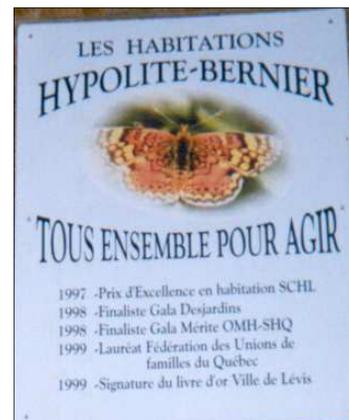
Je dois mentionner ma secrétaire d'alors, madame Léone Tremblay, que je salue, qui s'est consacrée à l'oeuvre de l'association et qui en est un pilier jusqu'à ce jour, ce qui lui vaut de ma part, l'appellation de

suite à la page 6

## FEU PLACE HYPOLITE-BERNIER DE LÉVIS



En 1999, l'Office municipal d'habitation de Lévis choisit l'appellation « Place Hypolite-Bernier » pour désigner quatre bâtiments situés l'un à côté de l'autre rue Hypolite-Bernier. Le choix de cette dénomination faisait suite à une demande des résidents qui voulaient valoriser ces bâtiments appelés auparavant « HLM Hypolite-Bernier ».



L'ASULF a signalé cette erreur à l'Office susmentionné, mais n'a pas eu de réponse. Elle a alors porté plainte à la Commission de protection de la langue française en 2001 pour faire corriger cette appellation erronée. Elle a aussi informé de sa démarche la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Linda Goupil.

L'Office de la langue française, qui a succédé à la Commission, nous a informé en octobre 2001 de la nouvelle appellation : les Habitations Hypolite-Bernier . Cette opération a pu se faire parce que, le mot « place » étant normalisé, l'Office a le pouvoir légal de forcer une municipalité à abandonner l'emploi de ce mot dans un sens erroné. Une place, faut-il le rappeler, désigne un espace et non un bâtiment.

Deux années se sont écoulées entre la première démarche de l'ASULF et le redressement de la situation. La ténacité vient à bout de tout. Il eût été pourtant souhaitable que l'Office municipal d'habitation acceptât spontanément la suggestion de l'ASULF au lieu de faire la sourde oreille et de forcer notre association à recourir à la loi.



### PRIX DU 3-JUILLET-1608

### LA SCULPTURE



La sculpture qui constitue le Prix du 3-Juillet-1608, date de la fondation de la ville de Québec, est l'œuvre de la sculptrice québécoise Liliana Berezowski.

Elle est constituée de cônes superposés en aluminium qui pivotent sur une base en granite. Est gravé sur ces cônes le poème qui suit écrit par Marcel Dubé en 1978 :

Aux sources premières  
du sang et de l'azur  
les fils d'Amérique qui  
n'ont pas de frontière  
retournent s'abreuver  
à la fontaine tricolore  
comme une mémoire qui dure  
et que le temps a « fleurdéliée »  
en pleine aurore

Allocution... (suite de la page 4)

mère de l'ASULF. Je remercie collectivement de leur collaboration tous les compagnons de route, les compagnes également, qui ont été membres du conseil d'administration dans le passé, les administrateurs actuels et le personnel qui travaille pour l'association. Je ne peux oublier enfin les quelque 400 membres sans qui l'ASULF ne serait rien.

Qu'a fait, pendant 17 ans, cette association unique en son genre, pour la qualité de la langue, de la langue publique, il va sans dire? Elle s'est adressée des milliers de fois à l'État, aux municipalités, aux entreprises, aux syndicats, aux personnes morales de toutes sortes, au législateur lui-même. Elle a toujours eu le souci de faire ses commentaires ou ses suggestions de façon courtoise.

-----

Voici, en rafale, quelques exemples d'interventions choisis parmi des milliers.

- Vous ne **complétez** plus de **rapport d'impôt** à Ottawa. Vous remplissez une déclaration de revenus. Ce n'est pas ma faute si ça vous coûte aussi cher, sinon davantage.
- En 1983, le ministère de la Justice inaugure la **Place de la Justice** à Québec. Dès sa fondation, l'association intervient et amène le ministère de la Justice à abandonner cette appellation en 1988 au profit de « Palais de justice ». Elle réussit également à faire remplacer « **Maison de la Justice** » à Chicoutimi par « Palais de justice ». Heureusement, l'ASULF a pu compter sur la Commission de protection de la langue française qui a forcé la main au ministère de la Justice. Le mot « place » étant normalisé, son emploi s'imposait à l'Administration. Voilà à quoi sert la normalisation, n'en déplaise à ceux qui n'aiment pas ce procédé.

- Les gens de Québec qui passent devant le théâtre **Capitole** doivent savoir que le « e » muet, à la fin de ce mot, a été ajouté en 1992, après les démarches de l'association commencées en 1987. Merci aux Productions Guy Cloutier et à la Société du théâtre Capitole.
- Une ville dont le nom était écorché sur une grande échelle au Québec, à commencer par notre gouvernement national et ses ministères, voit son nom de plus en plus utilisé. Il s'agit de **SALABERRY**-de-Valleyfield. La partie n'est pas encore tout à fait gagnée, mais les nombreuses interventions de l'ASULF depuis dix ans, peut-être un millier, donnent des résultats.
- La restructuration du réseau de la santé en 1996 entraîne la fusion de plusieurs hôpitaux et l'abandon du mot « hôpital ». C'est ainsi qu'apparaissent des **campus** à Montréal, des **sites** à Sherbrooke et des **pavillons** à Québec. L'ASULF part littéralement en campagne pendant trois ans contre ces appellations invraisemblables. Elle obtient, en cours de route, l'intervention de l'Office de la langue française, qui a contribué à régler ce problème en 1999.

En passant, un bon jour, il faudra trouver un nom pour les CHSLD. Quel sigle indigeste!

- L'Office de la langue française recommande le mot « courriel » en 1997. L'ASULF se charge alors de la promotion de ce mot; elle mène une campagne soutenue en tirant sur chaque « **e-mail** » qui se montre la tête. C'est ainsi qu'elle a écrit plus de 800 lettres personnalisées à ce sujet, y compris en Europe. Le résultat est là. L'ASULF y est pour quelque chose.

suite à la page 8

## DEVINETTE DU JOURNAL *LE DEVOIR*

Voilà la devinette que constitue le titre ci-contre paru dans l'édition du *Devoir* le 17 avril dernier.

Qui est ce chef de cabinet? Pour trouver la réponse, il faut savoir de qui il était chef de cabinet auparavant, qui était son patron. Strictement, rien ne permet de le savoir, le possessif « son » ne renvoyant à personne.

Toutefois, en faisant un effort, on réussit à le deviner. Sans être tout à fait fautif, ce titre est mal choisi. Il ne pêche pas par excès de clarté. Un grand critique français a déjà écrit : « Je comprends, mais si je voulais, je ne comprendrais pas. »

Il eût été facile d'écrire :

Le chef de cabinet  
de Charest  
gagnera plus  
que son patron

~~~~~



Son chef  
de cabinet  
gagnera plus  
que Charest

## QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DE VILLE?

Quelques-uns de nos membres ont été intrigués par l'expression « contrat de ville » qu'ils ont lue dans les journaux, particulièrement à l'occasion de contrats signés par le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal et aussi la Ville de Québec. Ils doutent de la justesse de cette expression. L'ASULF s'est informée auprès de l'Office québécois de la langue française, qui vient de rédiger la fiche qui suit sur le sujet.

|                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Entrée anglaise      | city contract                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Entrée française     | contrat de ville                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Définition française | Convention administrative entre une ville et un gouvernement supérieur faisant état d'ententes qui portent sur des principes d'orientation politique, sociale et économique ainsi que sur des projets communs et le partage de diverses responsabilités.                                                                                                                                                                                                                                    |
| Note française       | Exemples de sujets d'un contrat de ville : Conduire un projet en faveur de l'emploi et du développement économique;<br><br>Urbanisme et Habitat : développer la mixité sociale, l'intégration urbaine et la gestion urbaine de proximité; assurer la cohésion sociale et la tranquillité publique; renforcer le système éducatif et mobiliser les jeunes et les familles; développer la citoyenneté et la gestion sociale de proximité; renforcer les politiques sociale et sanitaire, etc. |

L'État québécois et les deux villes susmentionnées ont donc utilisé une bonne expression. Il ne faut pas hésiter à l'utiliser.

Allocution... (suite de la page 6)

- En 1998, l'association suggère des modifications au Code des professions. Grâce à son intervention, les 45 corporations professionnelles deviennent des **ordres professionnels**. À noter que ce changement touche 280 000 personnes.
- Des commissions scolaires créent en 1999 des écoles institutionnelles et appellent « pavillons » des écoles existantes. L'ASULF proteste alors contre ce vocabulaire inexact et obtient l'intervention de l'Office qui règle, en principe, la question en 2001. Toutefois, l'association a dû porter des plaintes il y a quelques mois contre des commissions scolaires récalcitrantes pour faire corriger une erreur qui n'aurait jamais dû être commise dans le milieu de l'éducation.
- Vous pouvez voir maintenant, sur les changeurs de monnaie, le mot « monnaie » au lieu du mot « **change** ». L'ASULF a dû faire des plaintes individuelles pour se conformer aux exigences de la Commission de protection, ce qui l'a obligée à faire le tour d'une centaine d'hôpitaux et de cégeps, en particulier. Elle n'a pas fini. Vous pouvez l'aider.
- Lorsque Marie-Soleil Tougas meurt dans un accident d'avion en 1998, la Commission scolaire des patriotes lui dédie, à l'intérieur de l'école Ozias-Leduc, située à Mont-Saint-Hilaire, une salle appelée erronément « **Place Marie-Soleil-Tougas** ». L'ASULF intervient auprès

de cette personne morale, mais sans succès. Elle porte alors plainte à la Commission de protection. L'Office vient tout juste de nous apprendre que ce local sera appelé Atrium Marie-Soleil-Tougas.

- Je ne peux terminer sans rappeler le remplacement en 2001 de la Place Haute-Ville, tout près d'ici, par l'Édifce Haute-Ville, et vous inviter à voir venir le jour où l'appellation **Place Québec** sera remplacée par une autre, correcte en français, comme l'ASULF en a eu l'assurance.

Enfin, je ne vous ai pas parlé, et pour cause, des demi-succès de l'association : du vocabulaire des conventions collectives, par exemple, de mots ou expressions comme « détour », « conseil conjoint », « être à l'emploi de » ou « Xpresspost », d'appellations comme « Boxing Day », « Station centrale » à Montréal et à Ottawa, « Place du Portage » à Hull, devenue Gatineau, « Place du Commerce » à Verdun, « Place de l'aviation internationale » à Montréal ou « Théâtre Imax » à Québec et à Gatineau, etc. L'ASULF poursuit la lutte; elle cesse d'intervenir une fois qu'elle a gagné. Elle a toujours présente à l'esprit une phrase du maréchal Foch, à savoir qu'**une victoire est une bataille où l'on ne veut pas s'avouer vaincu**. Que les intéressés se le tiennent pour dit!

Merci.

Robert AUCLAIR

Le 19 mars 2003



Faites un cadeau  
à l'association.

RECRUTEZ

un nouveau  
membre.

MERCI!

À l'école Ozias-Leduc de Mont-Saint-Hilaire

## PLACE À L'ATRIUM MARIE-SOLEIL TOUGAS

En avril 1998, les élèves et les enseignants de l'école secondaire Ozias-Leduc de Mont-Saint-Hilaire ont commémoré le souvenir d'une ancienne élève, Marie-Soleil Tougas, en plaçant une immense photo au centre de la grande salle de cette école. Cette salle a été appelée « Place Marie-Soleil-Tougas ». Il s'agit évidemment d'une appellation fautive, puisqu'on voit mal une place à l'intérieur d'une école.

L'ASULF, après avoir visité les lieux, a écrit une première fois le 4 juillet 2000 à la Commission scolaire des Patriotes, responsable de cette école. La correspondance avec cet organisme n'ayant pas donné de résultats, l'Association a dû porter plainte à la Commission de protection de la langue française en juin 2002. Celle-ci a reconnu qu'il s'agissait d'une violation de la Charte de la langue française. Le mot « place » étant normalisé, l'Office a pu forcer la main de cet organisme. Il nous a appris en décembre dernier que la « Place Marie-Soleil-Tougas » est devenue l'« Atrium Marie-Soleil-Tougas ». Vive la normalisation !

La correction qui a été faite est appréciée, même si elle a mis du temps à venir. Pendant près de quatre ans, les élèves auront vu le mot « place » utilisé incorrectement dans leur école parce que personne, dans ce milieu bien instruit, n'a semblé connaître le sens du mot « place » en français. Cela donne à réfléchir.



### DES MESSAGES CONTRADICTOIRES?



Les deux panneaux ci-contre sont situés sur le terrain de stationnement d'un restaurant, à peu de distance l'un de l'autre.

Quelle est leur signification? Envoient-ils deux messages différents ou s'agit-il d'un seul message? Bien malin qui peut répondre. On peut comprendre que l'on doit aller à un certain endroit pour passer une

commande que l'on veut emporter. Par ailleurs, comment peut-on apporter une commande? À qui? Le panneau de droite ne devrait-il pas être enlevé ou corrigé, sa signification étant difficile à saisir?



## UN DOCTEUR EN LINGUISTIQUE « PROFESSEUR RÉGULIER »?

Un docteur en linguistique acceptera-t-il d'être appelé « professeur régulier »? Voilà une question que l'on peut se poser à la lecture de l'annonce ci-dessous parue récemment dans les journaux.



L'offre d'emploi précise que le candidat recherché doit être titulaire d'un doctorat (ou l'équivalent) en traduction, en linguistique, en ingénierie linguistique ou dans un domaine connexe.

Il faut souhaiter que le candidat qui sera choisi, un spécialiste de la langue, demandera d'être appelé « professeur permanent » plutôt que « professeur régulier ». Ce dernier mot est en effet un calque de l'anglais « regular » dans ce cas. Il reproduit le vocabulaire de la convention collective des professeurs de cette université.

Quand notre élite intellectuelle, une université et un syndicat de professeurs, vont-ils se soucier de la qualité de la langue et donner l'exemple de l'emploi d'un vocabulaire correct?



## UN COMPTE RÉGULIER?

**NON**

L'un de nos membres note un jour que les relevés de placements qu'il reçoit mentionnent « compte régulier ». Il s'interroge sur cette expression parce qu'il voit mal ce que peut être un « compte régulier ». Il consulte un linguiste qui lui confirme que le mot « régulier » est un calque de l'anglais « regular » dans ce cas et qu'il est fautif. Il s'agit tout simplement d'un compte ordinaire.

Il écrit à son courtier, Placements Québec, qui accepte de corriger cette faute de français. Bravo! Placements Québec se soucie de la qualité de ses communications avec la clientèle. Cette correction ne constitue peut-être pas un geste d'éclat, mais elle mérite d'être soulignée.

Le français des tribunaux

## DES REPRÉSENTATIONS SUR SENTENCE

Que de fois les journalistes affectés à la couverture de procès criminels parlent des « représentations sur sentence » faites par les avocats. Ils ne font alors que répéter ce qu'ils entendent à longueur de journée dans les palais de justice. Ces mots sont bien français, répliquent spontanément les personnes à qui on fait remarquer que cette expression est fautive, qu'elle ne traduit pas leur pensée, qu'elle induit même en erreur un francophone qui ignore l'anglais, mais qui connaît sa langue, évidemment.

Au fait, les avocats qui utilisent le mot « représentations » pour désigner les plaidoyers qu'ils font devant le juge avant l'imposition de la sentence, emploient ce mot dans le sens du mot anglais « representations ». L'expression à utiliser, en français, est « plaider avant la sentence ».

Le mot français « représentations », au sens de démarche, d'intervention ou de pressions que l'on exerce, est un anglicisme. Aucun des sens modernes de ce mot en français ne s'apparente à celui qu'on lui donne ici. Le dictionnaire *Robert* mentionne, comme sens vieilli de ce mot, ce qui suit :

« Le fait de présenter à quelqu'un les inconvénients de ses actes ou de ses projets, en manière de reproche, de remontrance respectueuse ».

À partir de ce sens vieilli, on pourrait alors penser qu'il s'agit des reproches du juge à l'endroit des avocats, soit exactement le contraire de ce qu'on pense vouloir dire. L'anglicisme est d'autant plus évident qu'il comprend en outre la préposition « sur » utilisée par l'anglais.

Cette erreur a déjà été dénoncée par de nombreux linguistes. Il semble que les journalistes ou les juristes ne le savent pas, puisqu'ils continuent de l'employer de façon constante. À partir d'aujourd'hui, intervenez donc auprès d'un savant diplômé chaque fois que vous l'entendez utiliser cette expression fautive. Invitez-le à parler de son **plaider avant la sentence**.



## UN BEAU NÉOLOGISME : POSTEL

Le compte que Gaz métropolitain a envoyé à ses clients récemment était accompagné d'un feuillet bilingue les invitant à recevoir et à payer leurs factures en ligne par postel.



Il y a quelques années, le mot « courriel » a été créé pour rendre « e-mail ». Cette fois, « postel » est créé pour rendre « e-post ». Il faut mentionner que le mot « postel » est une marque de commerce de la Société canadienne des postes.

Voilà une bonne nouvelle!

## EXTRAITS DU RAPPORT...

(suite de la page 2)

### OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le numéro de juin 2002 de l'Info-ASULF a signalé que le projet de loi n° 104 contenait une modification importante de la *Charte de la langue française* qui modifie la vocation de l'Office et donne pratiquement le feu vert à une langue québécoise.

### DOCUMENTS DES ENTREPRISES, SOCIÉTÉS ET ORGANISMES

Quelque 125 lettres ont été adressées à diverses entreprises pour leur suggérer d'éviter des incorrections linguistiques dans des publications diverses. L'ASULF a reçu une trentaine de réponses favorables à ses suggestions.

### SUGGESTIONS AUX MÉDIAS

L'ASULF est intervenue auprès d'une vingtaine de médias, dont *Le Soleil*, *Le Devoir*, *Le Droit* et la *Société Radio-Canada* pour leur signaler des expressions fautives.

### CONVENTIONS COLLECTIVES

L'ASULF a écrit aux maires de onze villes visées en 2002 par les fusions municipales pour les inviter à éliminer une trentaine de fautes de français dans les conventions collectives héritées des villes fusionnées. La plupart ont accusé réception de la correspondance, sans plus.

Elle a de plus sensibilisé à cette question le Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ), qui représente la très grande majorité des salariés dans ces villes, la Fédération des employés de services publics (CSN), la Fraternité des policiers de la communauté urbaine de Montréal et le Syndicat des pompiers du Québec. Pas de résultats jusqu'ici.

## STATUTS D'ASSOCIATIONS

Le président a été invité à réviser les statuts et règlements de la Centrale des syndicats du Québec à qui il a soumis une cinquantaine de pages d'observations.

Le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) a demandé à l'ASULF de lui faire parvenir des suggestions concernant ses statuts.

L'Association québécoise des retraités(es) des secteur public et parapublic (A.Q.R.P.) a fait savoir qu'il y avait eu des suites aux suggestions soumises par l'ASULF en avril 2000 pour la modification des statuts de ce groupement.

### CERTAINS MOTS

#### boxing day

Plus de 170 lettres ont été expédiées à des agences de publicité en prévision du 26 décembre, pour les inviter à remplacer l'expression *boxing day* par une expression correcte en français.

#### régulier

La société Nergy Santé de Saint-Bruno nous a informés que l'onguent Flex-O-Flex portera désormais la mention *ordinaire* au lieu de *régulier*. Plusieurs autres interventions pour demander la substitution du mot *régulier* ont été faites auprès de diverses sociétés.

#### autres expressions

L'Association a de plus continué le combat pour remplacer les mots *vente* par *solde*, *e-mail* par *courriel* et *Valleyfield* par *Salaberry-de-Valleyfield*.

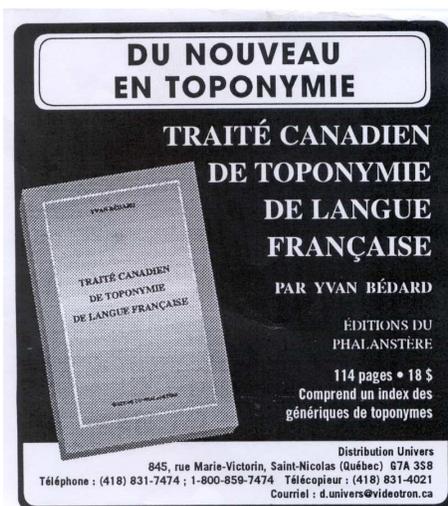
### LES FAUSSES « PLACES »

La Commission de toponymie a désofficialisé la *Place Victor-Hugo* et recommandé à la Ville de Montréal de remplacer le mot « place » par le mot « rue ». La situation n'est pas encore corrigée.

suite à la page 14

Nos membres publient

## TRAITÉ CANADIEN DE TOPONYMIE DE LANGUE FRANÇAISE



L'un de nos membres, Yvan Bédard, vient de publier le livre susmentionné. L'auteur s'est consacré, pendant la majeure partie de sa carrière à l'Université Laval, à l'enseignement et à la recherche en langue et littérature françaises et en langue et littérature grecques. Il a œuvré aussi au sein du Comité de terminologie de la même université.

Il y a, sur la planète, des centaines sinon des centaines de milliers de lieux et d'édifices qui, tous ou presque tous, portent un nom. Ce nom est ce qu'on est convenu d'appeler un toponyme. Or, il y a autant d'ensembles de toponymes qu'il y a de langues sur la planète et autant de codes, car chaque langue invente sa toponymie en suivant un code qui n'est propre qu'à elle. Pour sa part, la langue française possède un code

toponymique selon lequel les quelque quarante pays de langue française qu'il y a sur la planète Terre—et singulièrement la France et le Canada de langue française—ont conçu leur toponymie particulière.

Ce traité peut intéresser, entre autres, les journalistes, les géographes, les administrateurs, les urbanistes, les historiens, les professeurs, les gens de lettres, les secrétaires, les linguistes et les communicateurs. Mais, au premier chef, c'est à Monsieur Tout-le-Monde qu'il s'adresse et propose trois modèles particuliers susceptibles de le guider dans les trois domaines importants que voici :

- le discours écrit
- les plaques indicatrices des lieux
- les index de toponymes

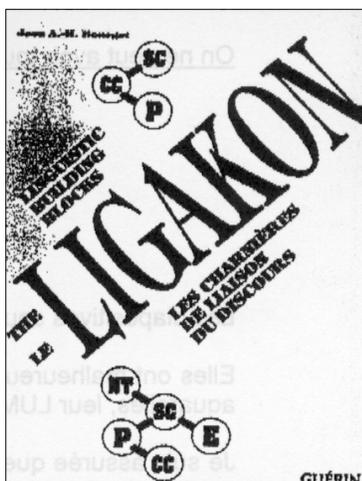
LINGUISTIC  
BUILDING  
BLOCKS

THE  
LE

# LIGAKON

LES CHARNIÈRES DE  
LIAISON  
DU DISCOURS

Jean A.-H. Bourget



*Le Ligakon* (lié avec) est un répertoire de mots liens anglais en contexte suivis de leurs traductions en français, assortis de tableaux sur une grande variété de contextes de mots qui présentent un intérêt particulier comme « objet », « issue » et « titre ». Il s'adresse aux rédacteurs, aux étudiants en général, aux traducteurs, aux gestionnaires, au personnel des directions des communications d'organismes municipaux, nationaux ou internationaux.

Cet ouvrage a valu à l'auteur, qui est membre de l'ASULF, d'être lauréat d'un *Mot d'or spécialisé* 1996 de l'Association pour promouvoir le français des affaires (APFA) à titre de meilleur ouvrage technique de langue française. Cette distinction fut concrétisée par la remise à l'auteur d'une médaille de la Monnaie de Paris. Guérin est l'éditeur de cet ouvrage. On peut se le procurer dans les librairies.

**Extraits du rapport...** (suite de la page 12)

L'association poursuit le combat pour arriver à éliminer les 36 fausses places de Repentigny, les 115 fausses places de Charlesbourg et Place Québec située à proximité de l'Assemblée nationale. Elle attend toujours.

**DOCUMENTS DU GOUVERNEMENT  
DU QUÉBEC**

**Ministère des Transports**

L'ASULF a signalé à ce ministère les appellations *Cantons-de-l'Est* et *Vimy-Ridge* qui paraissent sur la *Carte routière officielle du Québec* et l'a invité à utiliser l'appellation « Estrie ». La situation est restée inchangée.

**Ministère de l'Éducation**

Le président de l'association a signalé au ministre Sylvain Simard qu'on entendait le message suivant lorsqu'on appelle au téléphone :

*Direction des communications du ministère de l'Éducation. Pour continuer en français, appuyez sur le 1. For service in English, press two.*

L'ASULF a écrit qu'un francophone devrait avoir accès au service en français automatiquement, sans devoir faire une démarche particulière. On devrait plutôt entendre :

*Direction des communications du ministère de l'Éducation. For service in English, press two.*

La suggestion de l'ASULF a été acceptée, la situation a donc été corrigée.

**Ministère du Travail**

L'ASULF a déposé un mémoire à la Commission de l'économie et du travail concernant le projet de loi n° 143 relatif aux normes du travail. Elle a suggéré en particulier d'abandonner la locution « être à l'emploi de ». Le législateur a accepté cette suggestion pour ce qui concerne ce projet de loi. Bravo!

**INTERVENTIONS PERSONNELLES  
DES MEMBRES**

Plusieurs membres font des interventions personnelles en mentionnant qu'ils sont membres

de l'ASULF. Il est intéressant de constater que plusieurs d'entre elles donnent des résultats.

**GROUPE TACTIQUE  
D'INTERVENTION**

À la suite de l'assemblée annuelle de l'année 2002 qui a été saisie du mémoire de M. Roch Ménard, un comité a été formé pour étudier ce projet et faire des recommandations.

De plus, un groupe tactique d'intervention a été formé. Outre le président de l'association, deux membres en font partie : MM. Yvon Delisle et Raymond Gagnier. Quelques autres ont manifesté le désir de s'y joindre. Le groupe s'est immédiatement mis à la tâche et est intervenu auprès des médias et de différentes entreprises pour leur suggérer de corriger leurs textes.

**RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT**

La Charte de la langue française a été modifiée en 2002. Certains articles de la Charte l'ont été, presque dans l'indifférence, pas nécessairement dans le sens souhaité par l'Office.

L'ASULF reconnaît que l'Office fait du bon travail dans l'ensemble, de l'excellent même, et veut bien coopérer avec lui pour la promotion de la qualité de la langue. Cela dit, persiste un désaccord sur la terminologie.

Auparavant, l'Office faisait la promotion d'une langue publique qui se rapprochait du français dit international ou européen. Cette orientation n'écartait nullement la reconnaissance de quantité de termes propres au Québec. Ces dernières années, l'Office précédent a changé d'orientation en matière de terminologie et le nouvel Office va dans le même sens.

À mon avis, il prône maintenant une langue publique que je qualifierais de « québécoise », en acceptant nombre de mots québécois, sous prétexte qu'ils constituent l'usage généralisé ici, même s'ils ont été vus comme fautifs dans le passé. Il n'hésite pas alors à

**Extraits du rapport...** (suite de la page 13)

aller à l'encontre de l'avis généralisé et constant de l'ensemble des linguistes, parmi les meilleurs, et à mettre de côté des décisions antérieures de l'Office.

Ainsi, l'Office a accepté l'emploi du mot « détour » dans la signalisation routière et jugé que la locution « être à l'emploi de » n'était pas un anglicisme et qu'elle était acceptable. L'ASULF estime que l'Office fait fausse route; elle ne peut accepter une telle orientation.

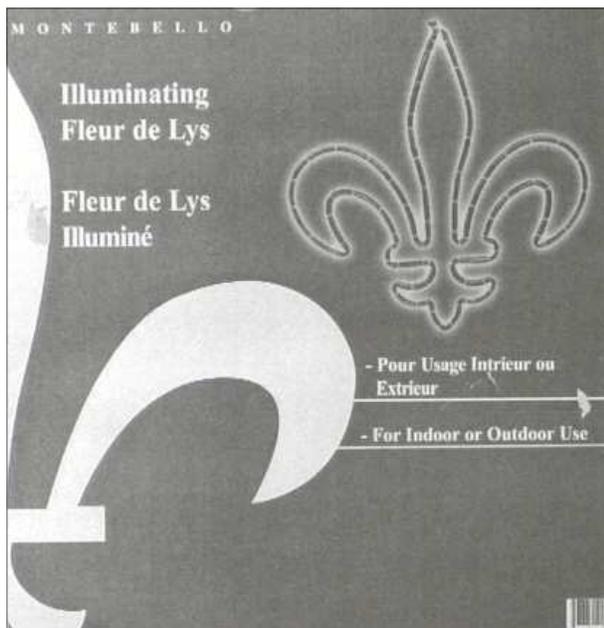
Je termine par les remerciements. Je ne peux oublier les membres, dont plusieurs sont fidèles depuis plusieurs années et qui font un

don en plus de payer leur cotisation, en particulier ceux qui assistent aux assemblées générales. Tous les membres du conseil d'administration méritent aussi mes remerciements. La tâche du trésorier, telle qu'elle est assumée, est considérable et celle du secrétaire s'accroît également. Léone Tremblay mérite un merci particulier, ne serait-ce que pour la rédaction du rapport du conseil d'administration. Enfin, Nathalie Houle, secrétaire au bureau de l'association et Andrée Champagne, toujours disponible chez elle depuis 14 ans, rendent de précieux services très appréciés à l'association.

Le 28 avril 2003



## **VENDRE LA FLEUR DE LYS AUX QUÉBÉCOIS EN MASSACRANT LEUR LANGUE**



La fleur de lys  
fabriquée en Chine,  
importée par Les Jardins Montebello Gardens  
et achetée chez Réno-Dépôt,  
est offerte en vente aux Québécois.

La langue française est écorchée au moins huit fois sur l'emballage ci-contre. Un tel affront à la langue a lieu au Québec sans que personne n'intervienne.

Il y a de quoi nous interroger!



Annoncez  
la location ou la vente  
de votre chalet sur Internet!

**Tarifs très avantageux**

**Chalets branchés du Québec**

**[www.chalets.qc.ca](http://www.chalets.qc.ca)**

**sans frais : 1 866 523-0999**

## SUBVENTION DE LA PERSONNELLE ASSURANCES GÉNÉRALES

La Personnelle est fière de soutenir la promotion d'une langue publique de qualité par une contribution de 500 \$ à l'ASULF.

Cette société est l'assureur choisi par la Centrale des syndicats du Québec pour offrir à ses membres un régime d'assurance de groupe auto et habitation *Les protections RésAut CSQ*.

L'ASULF remercie La Personnelle de ce geste d'appui financier et souhaite que d'autres sociétés fassent de même.

-----

## APPUI FINANCIER DE L'ALCAN

La société Alcan a versé une subvention de 1 000 \$ à notre association pour l'aider dans son travail de promotion d'une langue de qualité. Cette subvention est la deuxième que l'ASULF reçoit de cette compagnie.

Voilà un geste dont notre association est très reconnaissante. Puisse-t-il servir d'exemple à d'autres entreprises soucieuses de l'amélioration de la qualité de la langue.

-----

**Devenez membre de la seule association qui se consacre  
exclusivement à la promotion d'une langue publique de qualité.  
Remplissez la fiche d'adhésion ci-dessous.**

| ADHÉSION À L'ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE                                                                                                                                                                                                      |                       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Paiement à l'ordre de l'ASULF à l'adresse ci-dessous :<br>Boîte postale 10450 Sainte-Foy Québec G1V 4N1                                                                                                                                                                         |                       |
| PERSONNE PHYSIQUE                                                                                                                                                                                                                                                               | PERSONNE MORALE       |
| Nom _____                                                                                                                                                                                                                                                                       | Dénomination _____    |
| Profession _____                                                                                                                                                                                                                                                                | Type d'activité _____ |
| Adresse _____                                                                                                                                                                                                                                                                   | Représentée par _____ |
| Code postal _____                                                                                                                                                                                                                                                               | Adresse _____         |
| Tél. : (dom.) _____                                                                                                                                                                                                                                                             | Code postal _____     |
| Tél. : (trav.) _____                                                                                                                                                                                                                                                            | Tél. : _____          |
| Courriel : _____                                                                                                                                                                                                                                                                | Courriel : _____      |
| Cotisation annuelle <input type="checkbox"/> Personne physique : 30 \$ <input type="checkbox"/> Personne morale : 50 \$<br><input type="checkbox"/> Étudiant : 10 \$ <input type="checkbox"/> Cotisation de soutien : ____ \$<br><input type="checkbox"/> Membre à vie : 500 \$ |                       |
| Date _____                                                                                                                                                                                                                                                                      | Signature _____       |